

Du déni à la justice environnementale : diversité des stratégies syndicales

Thomas COUTROT et Cristina NIZZOLI

Quelles stratégies déploient les syndicats face au défi environnemental ? L'analyse comparative internationale permet d'éclairer les raisons structurelles qui entravent l'intégration de la question écologique dans l'action syndicale, mais aussi les facteurs pouvant la favoriser. La variété des stratégies est illustrée à travers une typologie construite sur la base du degré de prise en compte de la question environnementale de la part des organisations syndicales.

What strategies are unions deploying to tackle environmental challenges? This international comparative analysis sheds light on the structural hindrances to the integration of ecological issues into union action, but also on other factors which may promote it. The diversity of strategies is illustrated through a typology based on the degree of attention given to environmental issues by union organisations.

*Thomas Coutrot est
chercheur associé à l'Ires ;
Cristina Nizzoli est
chercheuse à l'Ires.*

La pollution des eaux, des terres et de l'air, le réchauffement climatique ou encore l'érosion de la biodiversité sont le résultat d'un système économique capitaliste fondé sur une croissance illimitée et indifférente à ses effets sur la nature. Face à cette réalité qui affecte les travailleuses et les travailleurs du Nord et du Sud, quelles stratégies les syndicats censés représenter ces derniers adoptent-ils face au défi environnemental ? Ce numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES* s'efforce d'éclairer cette question à partir de l'examen de sept cas nationaux (Belgique, Suède, Allemagne, Argentine, États-Unis, Canada et Australie¹), ainsi que du cas européen à travers le rôle joué par la Confédération européenne des syndicats (CES). Il souhaite ainsi contribuer à la réflexion qui, du moins en France, a commencé à voir le jour à partir du milieu des années 2010 avec plusieurs publications s'intéressant aux rapports entre syndicalisme et environnement (*Mouvements*, 2014 ; *Écologie & Politique*, 2015) ou entre travail et écologie (*Les Mondes du Travail*, 2023).

S'il est indéniable que les questions environnementales ont du mal à se faire une place à côté et au sein des revendications syndicales classiques – salaires, emploi, temps de travail, conditions de travail –, elles ne sont cependant pas étrangères aux luttes du mouvement ouvrier. En effet, souvent par le prisme des risques professionnels et de la santé au travail, les revendications ayant trait à l'environnement ont historiquement pris forme à l'échelle locale, au niveau des usines, des lieux de travail et des territoires (Saincy, 2015 ; Bécot, Le Naour, 2023) en contribuant à la formation d'une « écologie

de la classe ouvrière » (Barca, 2015). Depuis une trentaine d'années, les organisations syndicales multiplient les prises de position sur les enjeux environnementaux, souvent en réaction à l'adoption de politiques publiques.

S'intéresser aux pratiques et aux stratégies syndicales vis-à-vis des enjeux environnementaux nécessite d'appréhender le syndicalisme dans toute sa complexité et sa diversité, pour restituer ce qui s'exprime – souvent au travers de tensions (Snell, Fairbrother, 2010) – aux différentes échelles de son action, locale, nationale, voire internationale, en passant par le niveau des branches professionnelles (représentées dans le cas français par les fédérations). Cela suppose aussi d'analyser les alliances complexes et évolutives que les organisations syndicales nouent avec d'autres acteurs concernés tels que le patronat, les associations et organisations non gouvernementales (ONG) écologistes, les peuples autochtones, les partis politiques...

La question environnementale est en train de s'imposer aux organisations syndicales des pays du Nord comme du Sud alors même qu'elles connaissent un affaiblissement de leur pouvoir social. Les raisons de cet affaiblissement sont nombreuses : elles tiennent aux multiples reconfigurations du salariat – précarisation, délocalisations, sous-traitance, individualisation... – qui rendent plus difficile une implantation syndicale durable, ainsi qu'au déclin des secteurs historiquement syndiqués et à l'expansion de secteurs peu organisés, dans les services mais aussi les emplois verts et les nouvelles technologies. Dans un contexte où la question environnementale s'impose en tant que

1. Les cas de l'Autriche et du Royaume-Uni ont été récemment traités dans le cadre de la *Chronique internationale de l'IRES* par J. Freyssinet (2022) et K. Guillas-Cavan (2023).

défi inéluctable au syndicalisme contemporain, l'analyse des ressorts des stratégies syndicales doit être considérée aussi comme une contribution à la réflexion sur les possibilités de renouveau des pratiques syndicales (Frege, Kelly, 2004 ; Nizzoli, 2017 ; Yon, 2023).

Dans cet article, nous examinons d'abord sous un angle théorique les raisons structurelles qui entravent l'intégration de la question environnementale au sein des revendications syndicales, mais aussi les facteurs qui peuvent la favoriser. En pratique, les stratégies, les alliances et les actions syndicales en matière environnementale sont variées, en fonction notamment des secteurs, des idéologies et de l'échelle d'intervention des organisations. On illustre cette diversité par une typologie construite sur la base du degré de prise en compte de la question environnementale par les organisations syndicales dans les pays examinés dans ce numéro spécial ; on présente alors les facteurs qui contribuent à l'expliquer. En conclusion, nous revenons sur l'importance de la prise en considération du point de vue des travailleuses et travailleurs les plus exposés aux risques environnementaux pour le renouveau des pratiques syndicales.

La difficile prise en compte de la question environnementale par le syndicalisme

Les syndicats ont pour fonction, selon le Code du travail français, de « défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs » : pouvoir bénéficier d'un environnement sain et de la beauté de la nature en fait bien entendu partie. Le syndicalisme, dès son origine, s'est préoccupé du droit des travailleurs à pouvoir exercer leur activité sans mettre en danger leur santé et bénéficier de

temps libre pour accéder à des espaces naturels préservés afin de se ressourcer (Räthzel, Uzzell, 2013).

Cependant, ces rapports entre la sphère du travail et celle de la nature – sous les auspices de la défense de la santé et des lieux de détente des travailleurs – ont longtemps marqué un lien d'extériorité. La nature est le plus souvent considérée comme un « environnement » dans lequel le travail trouve des ressources de production et de loisir, mais dont il ne constitue pas un élément actif, susceptible de la protéger ou de la conduire à sa ruine et, ce faisant, de se ruiner lui-même. L'idée selon laquelle « les intérêts de long terme du travail sont inextricablement alignés avec les intérêts de la nature » (Jackson *in* Räthzel, Uzzell, 2013:xvi) n'a rien de spontané.

Croissance vs écologie : l'« engrenage de la production »

La théorie de l'« engrenage de la production » (*treadmill of production* ; Gould *et al.*, 2008) est utile pour expliquer cette disjonction. La croissance économique capitaliste a apporté une augmentation du confort matériel, mais aussi une montée des inégalités sociales et des dommages environnementaux. Dans la logique de l'engrenage de la production, ces dégâts de la croissance ne peuvent être réparés que par davantage de croissance : « chaque cycle de croissance socialement désintégrative a accru et non pas réduit le soutien de la société aux investissements qui accélèrent l'engrenage de la production » (Gould *et al.*, 2008:12). En effet, pour la reproduction de leur vie à court terme, les salarié-es dépendent du succès économique de l'entreprise qui les emploie. Ces salarié-es se trouvent donc d'ordinaire enrôlé-es dans un « engrenage

de la production » au service de la survie et donc de la croissance de leur entreprise dans la concurrence capitaliste. Leur dépendance structurelle et leur situation de subordination vis-à-vis du capital font obstacle à la remise en cause des finalités ou des effets externes de leur activité de travail ; et ceci alors même qu'il apparaît de plus en plus clairement, y compris à leurs yeux, que l'activité économique orientée vers la croissance et le profit provoque une destruction irréversible des « conditions sociales de la production² » (O'Connor, 1992), au premier rang desquelles se trouve l'équilibre des écosystèmes.

De ce fait, la prise en compte des conséquences environnementales du travail par les salarié-es et leurs représentants n'a rien de spontané : « l'agenda politique du mouvement syndical peut être caractérisé, pendant la majeure partie du XX^e siècle, comme résolument favorable à l'engrenage de la production et même parfois comme ouvertement anti-environnemental » (Obach, 2014:36). Même si l'histoire ouvrière est jalonnée de luttes locales portant sur la défense de la santé des travailleuses et travailleurs et de leur environnement, souvent en lien avec les riverains des usines (Bécot, 2018), les organisations syndicales se sont, jusqu'à récemment, rarement emparées de la question environnementale de façon offensive : elles ont le plus souvent réagi à des politiques décidées par les entreprises ou les gouvernements.

D'un autre côté, les ONG de défense de l'environnement, dans leurs campagnes et

plaidoyers, se sont longtemps peu souciés des questions de justice sociale, négligeant l'impact de leurs demandes sur l'emploi des travailleuses et travailleurs concerné-es. Cette indifférence, pouvant aller jusqu'à l'hostilité réciproque, exprime le fait que les ONG comme les syndicats ont longtemps partagé une représentation de « la nature comme "l'autre" du travail³ » (Räthzel, Uzzell, 2013:2).

Il est d'autant plus difficile pour le mouvement syndical d'embrasser la cause écologique que ses bastions historiques, comme le rappellent plusieurs des articles de ce numéro, sont souvent localisés dans des secteurs particulièrement polluants : les mines de charbon, le pétrole, l'automobile, la chimie, l'aéronautique..., où la transition énergétique menace les emplois et donc la puissance syndicale, alors que les secteurs « verts » en forte expansion, comme celui des énergies renouvelables, sont de création récente et dénués d'implantation syndicale forte.

Une prise en compte des questions environnementales par la santé au travail

Bien que des difficultés structurelles freinent la prise en compte des questions écologiques par les syndicats, ils élaborent depuis longtemps des stratégies pour tenter de les surmonter, y compris parfois dans des secteurs polluants. Dès les années 1960, Tony Mazzocchi, dirigeant du syndicat nord-américain OCAW (pétrole, chimie et nucléaire), tisse des alliances avec les ONG

2. Selon O'Connor, prolongeant une intuition de Marx, le capitalisme sape les « conditions sociales de la production » (la force de travail, les infrastructures, l'environnement). Pour poursuivre son accumulation, il a besoin de ces conditions sociales que d'autres (le travail domestique gratuit des femmes, les investissements publics, la nature) produisent, et qu'il tend lui-même à saper.

3. « *What they have in common with the labour movement is a construction of nature as labour's "Other".* »

écologistes pour réduire l'usage de produits toxiques sur les lieux de travail. Il est à l'origine du concept de « transition juste », qui vise à garantir le revenu et la reconversion des travailleuses et travailleurs des industries polluantes (Sauviat, dans ce numéro). Ce concept est ensuite approfondi par le syndicalisme international, *via* la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) puis la Confédération syndicale internationale (CSI), ainsi que la Confédération européenne des syndicats (CES ; Fabris, Pochet, dans ce numéro), dont les élaborations programmatiques nourrissent la plupart des syndicats des pays analysés dans ce numéro. Cette orientation stratégique repose sur l'acceptation de la nécessité, établie par la science, de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les pollutions qui menacent la biodiversité ; elle entend peser pour que les politiques publiques protègent les salarié·es des secteurs les plus touchés par la transition (maintien du revenu, soutien aux reconversions professionnelles, etc.) et soutiennent l'investissement dans des secteurs verts et créateurs d'emplois (transports en commun, isolation thermique des logements, énergies renouvelables...).

Les études sur les inégalités environnementales pointent à la fois que les travailleuses et travailleurs les plus dominé·es – en raison de la place qu'ils ou elles occupent dans les rapports sociaux de sexe (Barca, 2015), de race (Lerner, 2005) et de classe – sont aussi les plus confronté·es aux risques sanitaires liés aux différentes formes de pollution (Larrère, 2015 ; Pulido, Peña, 1998). Ces inégalités environnementales sont à l'origine de ce qu'on peut désigner par l'« écologie de la classe ouvrière », c'est-à-dire « les luttes quotidiennes menées par les travailleurs situés au bas de l'échelle dans l'agriculture, l'industrie et les services,

individuellement et collectivement, afin de défendre l'intégrité et la sécurité de leur environnement de travail et de l'environnement de leurs familles et leurs communautés » (Barca, 2015:29). Ces luttes sont le plus souvent invisibilisées (Martinez-Alier, 2014 ; Descolanges, 2015), alors que, comme le souligne Barca, c'est avant tout dans le milieu de travail que prend forme « la conscience politique des coûts sociaux des dommages environnementaux et sanitaires causés par l'industrialisation » (2015:24).

Toutefois, l'histoire syndicale et du mouvement ouvrier montre que, dans certaines situations, le syndicalisme a su s'appuyer sur l'expérience des travailleuses et travailleurs qui sont en première ligne face aux pollutions d'origine industrielle pour intervenir sur les questions environnementales : « la santé des travailleurs est la sentinelle de la santé environnementale » (Pézerat, cité par Thébaud-Mony (2019)). Cela a été le cas en Italie où, dans les années 1970, la rencontre entre syndicats et mouvement écologiste a donné lieu à l'expérience des « services médicaux pour le milieu du travail » et de la médecine démocratique, dont l'objectif était le « soutien des luttes sociales pour la défense de la santé au travail, de l'environnement et de la santé publique au niveau communautaire » (Barca, 2015:35). Plus récemment, il a été établi que la pression syndicale dans l'entreprise favorise une meilleure prévention des maladies professionnelles, notamment les cancers (Walters *et al.*, 2005). Elle incite le management à mener une politique active en termes de prévention des risques sanitaires, mais aussi environnementaux (Antonioli, Mazzanti, 2017). En France, par exemple, le fait d'avoir une représentation syndicale dans l'entreprise réduit le risque pour les salarié·es de juger que leur travail « a des effets négatifs sur l'environnement »

(Coutrot, Perez, 2022:68). Dans le même sens, Ringqvist (2022) montre que les syndiqués tendent plus souvent que les non-syndiqués à privilégier les enjeux écologiques par rapport aux risques sur l'emploi ; cette tendance est encore plus marquée dans les secteurs les plus polluants (industrie et transports). L'action syndicale est un vecteur important pour la construction d'une vision critique du travail allant aussi dans le sens d'une plus forte conscience environnementale.

L'implication syndicale dans la question écologique est donc freinée par des obstacles structurels liés à la subordination salariale tout en étant, dans le même temps, stimulée par la conscience des risques pour la santé des travailleuses et travailleurs et le regard critique que les syndicalistes portent souvent sur le travail et ses conséquences. Ces tendances contradictoires expliquent pourquoi, au-delà du discours sur la « transition juste » officiellement endossé par la grande majorité du mouvement syndical international, les articles présentés ici montrent en pratique une grande diversité de stratégies mises en œuvre par les organisations syndicales (confédérations nationales, fédérations de branche ou syndicats d'entreprises) quand elles sont concrètement confrontées aux enjeux environnementaux. Pour en rendre compte, nous avons opté pour l'élaboration d'une typologie fondée sur le degré de prise en compte des enjeux environnementaux par les organisations syndicales.

Stratégies syndicales : du déni à la « justice environnementale »

Les études par pays présentées dans ce numéro permettent de distinguer quatre

types de stratégies : le déni, le freinage, l'engagement dans l'économie verte ou dans la post-croissance⁴. Le déni est l'attitude qui nie ouvertement la réalité des problèmes ou fait comme s'ils n'existaient pas, une stratégie syndicale qui s'oppose donc aux politiques environnementales tout en soutenant l'engrenage de la production. Le freinage consiste à reconnaître la nécessité d'agir tout en s'efforçant d'atténuer l'efficacité des politiques publiques pour gagner du temps. Avec le soutien actif à la transition énergétique et l'engagement dans l'économie verte, certains syndicats cherchent au contraire à accélérer la transition vers des technologies et des activités moins polluantes, à modifier donc les pièces de l'engrenage, sans contester la nécessité de la croissance et de la compétitivité. Enfin, la stratégie de post-croissance remet en cause la croissance capitaliste, le productivisme et l'extractivisme, et vise un mode de production plus sobre et qualitatif, centré sur l'exigence de justice environnementale.

Cette typologie permet de caractériser les stratégies mais pas de classer de façon univoque les pays et les syndicats : comme nous le verrons, des positions discordantes et fluctuantes coexistent au sein du mouvement syndical de chaque pays, et même souvent au sein de chaque organisation. Car la crise environnementale et les politiques publiques visant à la juguler ont des impacts fortement différenciés selon les territoires, les secteurs d'activité et les catégories socio-professionnelles.

Le déni : soutenir l'engrenage

En décembre 2018, à l'ouverture de la COP24 de Katowice (Pologne), la

4. Cette typologie s'appuie sur celle de Thomas et Doerflinger (2020), que nous avons enrichie par la prise en compte des stratégies de « justice environnementale » ou de « post-croissance », comme nous les appelons dans l'article.

confédération syndicale Solidarność publie un communiqué commun avec le *think-tank* climato-sceptique Heartland Institute, critiquant « les affirmations du Giec⁵ selon lequel le monde serait au bord d'une catastrophe climatique ». Provenant d'une organisation dont la puissance repose largement sur les 80 000 mineurs de Silésie⁶, cette déclaration demeure l'un des exemples les plus visibles de la stratégie syndicale du déni.

Sans aller jusqu'à nier les données scientifiques, une partie du mouvement syndical étasunien s'oppose aux réglementations environnementales au nom de la défense des emplois syndiqués et bien rémunérés⁷. Il est clair que l'absence de politiques publiques garantissant le revenu et la reconversion des salarié·es de certains secteurs menacés pèse lourdement dans la détermination de leur attitude. Mais cela va au-delà puisque l'UMWA, le syndicat des mineurs, et l'American Federation of Labor – Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), la principale confédération syndicale étasunienne, ont soutenu, au nom de la création d'emplois, le développement de l'extraction de pétrole et gaz de schiste ainsi que la construction de *pipelines* comme celui de Keystone, fortement contestée par des luttes menées par des ONG écologistes et des peuples autochtones (Sauviat, dans ce numéro). De même, en 1992, les confédérations syndicales belges, sous la pression

de leur base dans des entreprises fortement émettrices de GES, se sont opposées au projet d'écotaxe porté par un gouvernement recherchant l'appui des Verts, alors même qu'elles étaient initialement plutôt favorables au projet (Sepulchre, dans ce numéro). Plus récemment, en 2022, face à la mobilisation des collectifs de riverains, des militants écologistes et des agriculteurs qui contestaient l'extension de l'aéroport de Liège, MWB, le syndicat de la métallurgie, membre de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), pourtant acquise en principe à la transition écologique, a soutenu le projet au nom de l'emploi, sous la pression des salarié·es.

En Argentine (Trenta, dans ce numéro), la principale centrale, la Confédération générale du travail (CGT), soutient activement les projets extractivistes, que ce soit dans le domaine des mines ou des énergies fossiles. Ici ou au Brésil, ce que les organisations syndicales contestent est la « position de subordination dans laquelle le projet de croissance verte place les pays du Sud » (Dobrusin, 2014). L'anti-impérialisme joue alors sans doute un rôle d'écran qui peut contribuer à masquer les enjeux environnementaux.

Ailleurs, certains syndicats restent à l'écart des mobilisations menées par les communautés autochtones et le mouvement écologiste, comme aux États-Unis

5. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

6. En 2020, sous la pression de l'Union européenne, le gouvernement polonais a fait accepter à Solidarność la fermeture des mines de charbon à l'horizon 2049.

7. « La réglementation proposée par l'Agence pour la protection de l'environnement amènera la perte irréversible à long terme de milliers d'emplois pour les mineurs, les électriciens, les agents des services publics, les chaudronniers, les travailleurs du rail et d'autres, sans parvenir à une réduction significative des émissions globales de gaz à effet de serre » (« *The proposed rule issued today by the Environmental Protection Agency will lead to long-term and irreversible job losses for thousands of coal miners, electrical workers, utility workers, boilermakers, railroad workers and others without achieving any significant reduction of global greenhouse gas emissions* »), C.E Roberts, président de l'UMWA, déclaration du 2 juin 2014 ; voir aussi plus récemment l'opposition de ce syndicat à une nouvelle réglementation concernant les centrales à charbon : <https://bit.ly/47Je6MY>.

contre les *pipelines* contestés (Sauviat, dans ce numéro), ou bien en Australie où les syndicats ne soutiennent pas la mobilisation des Aborigènes et des ONG contre l'ouverture du bassin houiller Adani Carmichael⁸ (Le Queux, dans ce numéro). Autre exemple, celui de la Suède, où des syndicats locaux restent à l'écart de la mobilisation « pour les terres perdues » organisée dans la ville de Kiruna en 2023 par des jeunes du peuple autochtone sami et par des militants pour le climat, contre l'ouverture d'une mine de terres rares, indispensables pour la fabrication de batteries électriques (Jolivet, dans ce numéro).

Le freinage : accompagner pour ralentir

Aux États-Unis, l'AFL-CIO ne conteste pas la nécessité de réduire les émissions de GES et autres pollutions, mais subordonne son soutien aux politiques environnementales à la préservation des emplois syndiqués. L'un de ses principaux affiliés, le syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (UAW), après s'être longtemps opposé aux réglementations environnementales de concert avec les constructeurs, a fini par accepter en 2010 les nouvelles normes d'émission et ne s'oppose pas à la transition des constructeurs automobiles vers l'électromobilité ; il demeure cependant critique face à la volonté de Joe Biden d'accélérer le passage au tout-électrique par des incitations financières sans garanties d'une

transition juste en termes de salaire et d'emploi pour les travailleurs et travailleuses du secteur (Sauviat, dans ce numéro).

En Europe, la fédération IndustriAll – au sein de laquelle IG Metall pour la métallurgie et IG BCE pour la chimie pèsent fortement –, sans s'opposer ouvertement aux réglementations environnementales européennes⁹, a œuvré de concert avec les fédérations d'employeurs pour en réduire les ambitions (Fabris, Pochet, dans ce numéro ; Thomas, Doerflinger, 2020). La participation d'une partie des fédérations syndicales affiliées à IndustriAll à la mobilisation organisée par l'organisation patronale Eurofer¹⁰ à Bruxelles en 2016 est révélatrice de cette ambiguïté (Thomas, 2023).

La stratégie de freinage s'appuie le plus souvent sur une alliance avec les directions des entreprises du secteur, une « double représentation » mobilisant des forces situées à la fois à la gauche et à la droite de l'échiquier politique, dont la puissance sociale produit des effets politiques très néfastes sur les politiques environnementales (Mildenberger, 2020).

L'engagement dans l'« économie verte » : aménager l'engrenage de la production

Les États des pays étudiés dans ce numéro, pour atteindre leurs engagements de réduction des émissions de GES, adoptent des politiques de transition énergétique¹¹, de

8. Pourtant, dans les années 1970, l'Australian Council of Trade Unions (ACTU) avait activement soutenu les mobilisations pacifistes et indigènes contre l'exportation d'uranium (Snell, Fairbrother, 2010), qui avaient abouti à l'interdiction d'exportation de ce minerai : cela montre la potentielle fluidité des positionnements syndicaux sur les questions environnementales.

9. Notamment à la réforme du système européen de droits d'émission de carbone et à la directive REACH sur les produits chimiques.

10. Eurofer est l'association européenne de l'acier (European Steel Association).

11. On parlera ici de transition énergétique plutôt que de transition écologique, car comme le montrent plusieurs cas décrits dans ce numéro, ces politiques peuvent engendrer des pollutions d'ampleur – souvent dans les zones périphériques – par le biais de la déforestation et de l'ouverture de nouvelles mines nécessaires aux énergies renouvelables et industries « vertes ».

façon très (Suède) ou moins (Argentine) vigoureuse. Nombre d'organisations syndicales soutiennent activement ces politiques, voire en sont motrices (Australie). De manière générale, le cadre conceptuel mobilisé est celui du « verdissement de l'économie » par une « transition juste¹² », avec des déclinaisons locales comme la « modernisation sociale et écologique » en Allemagne (Kahmann, dans ce numéro), qui permet aux organisations syndicales d'accepter et même de promouvoir l'indispensable modification du système productif grâce à des politiques de reconversion professionnelle visant à garantir aux travailleuses et travailleurs un emploi de qualité. La « croissance verte » devrait alors permettre de réduire les impacts négatifs de l'engrenage de la production. Parmi les organisations syndicales s'étant positionnées de longue date sur ces questions, on retrouve les fédérations canadiennes des cols bleus qui, depuis les années 1990, ont adhéré à des programmes de « transition juste ». Plus récemment, les syndicats représentant la fonction publique se sont engagés, *via* le « *workplace greening* », dans des actions visant à la réduction de l'empreinte carbone des entreprises où ils sont représentés (Magnan, dans ce numéro). En Australie (Le Queux, dans ce numéro), c'est même la grande confédération syndicale, ACTU, qui a été motrice dans l'élaboration de la stratégie de transition énergétique adoptée par le nouveau gouvernement travailliste, élu en 2022 avec le soutien des Verts, après le traumatisme national des incendies de l'été 2019-2020 (« Black Summer ») qui a mis fin à des années de gouvernements conservateurs hostiles à la cause écologique. En Suède, la confédération Landsorganisa-tionen i Sverige (LO) estime qu'« investir

dans la bioéconomie et être à l'avant-garde de la transition peut permettre de développer de nouveaux produits d'exportation, dans la lignée de ce qui a permis à la Suède de faire un bond en avant au XX^e siècle » (Jolivet, dans ce numéro, p. 97). En Allemagne (Kahmann, dans ce numéro), après des hésitations liées à celles des employeurs, IG Metall s'est engagé dans la stratégie d'électrification des véhicules ; le syndicat de la chimie et des mines (IG BCE) a, quant à lui, abandonné sa stratégie d'opposition aux réglementations environnementales pour s'associer au programme de décarbonation de l'industrie « Chemistry4climate », porté principalement par la fédération patronale de la chimie. S'ils soutiennent le « verdissement » des procédés de production, les syndicats développent aussi des revendications moins consensuelles, comme la création d'une garantie publique de revenu et de formation pour les reconversions, le renforcement des droits à la codétermination ou la semaine de quatre jours. Toujours en Europe, l'Österreichischer Gewerkschaftsbund (ÖGB), la confédération syndicale autrichienne, prône la réduction du temps de travail (sans perte de salaire), qui prendrait des formes spécifiques dans les secteurs les plus touchés par la transition énergétique. Pour les reconversions professionnelles, les deux revendications principales portées par l'ÖGB sont la garantie d'emploi étatique et l'extension de la prime de solidarité (Guillas-Cavan, 2023).

Aux États-Unis, où le mouvement syndical tend à freiner la transition énergétique par son soutien aux énergies fossiles, certains syndicats appartenant par ailleurs à l'AFL-CIO

12. Comme les papiers qui composent ce numéro spécial le démontrent, le concept de « transition juste » est multiforme. Ses significations peuvent varier d'un contexte à l'autre et selon les acteurs qui l'emploient.

recherchent, au niveau des États fédérés, des alliances avec des gouverneurs démocrates et des ONG environnementales pour obtenir des lois garantissant les mêmes niveaux de rémunération (« *prevailing wages* ») aux salarié-es non syndiqué-es de l'« économie verte » (énergies renouvelables, recyclage, etc.) qu'à ceux et celles des secteurs syndiqués. Dans l'État de New York, la branche régionale de l'AFL-CIO a soutenu, avec d'autres syndicats, l'adoption d'un Green New Deal (contesté au plan national par la centrale syndicale), qui confie à l'État fédéré le pilotage du développement des énergies renouvelables (Sauviat, dans ce numéro).

Au Royaume-Uni, les revendications des syndicats présents dans le secteur de l'énergie¹³ portent d'une part sur les reclassements « financés et volontaires vers des emplois de qualité comparable », d'autre part sur les formations permettant les reconversions professionnelles, enfin sur la nécessité de développer des interventions aussi bien des syndicats que des salarié-es en matière de politique énergétique sur les lieux de travail (Freyssinet, 2022).

La « justice environnementale » : sortir de l'engrenage de la production

Dans un système économique dominé par la logique capitaliste-productiviste, ce sont les dirigeants des entreprises et des États qui prennent les décisions en matière de production et d'organisation du travail (que produit-on, et comment ?), les syndicats n'ayant guère voix au chapitre. Ces

derniers se focalisent en général sur leurs conséquences en matière d'emploi et de conditions de travail ; ils peuvent soutenir le verdissement de la production mais contestent plus rarement la mécanique et les objectifs de l'engrenage.

Or cette logique de croissance verte n'est pas sans contradictions. Elle tend à se focaliser sur la crise climatique et les émissions de GES, en reléguant au second rang les atteintes à l'eau, aux sols, à l'air et à la biodiversité causées par les différentes sources de pollution. Elle produit une invisibilisation des effets massifs des exportations sur l'environnement, que ce soit le charbon et le gaz en Australie, les minerais et les cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en Amérique latine ou les automobiles haut de gamme en Allemagne : les politiques de transition énergétique cherchent souvent à réduire l'impact environnemental de la consommation intérieure en négligeant celui dû aux exportations, sans que la plupart des syndicats ne relèvent cette contradiction.

En outre, la perspective de la « croissance verte » peine à intégrer les effets de la transition énergétique sur les pays du Sud (ou des zones périphériques des pays du Nord), souvent négatifs aussi bien sur le plan environnemental – pollution des sols, des eaux, déforestation... impliquées par l'extraction de terres rares nécessaires à l'électrification du parc automobile – que social et politique, ouvrant la voie à des crises d'ampleur notamment dans les pays du Sud¹⁴.

13. Comme le rappelle J. Freyssinet (2022), « les principaux syndicats présents dans l'énergie ne sont que des subdivisions de syndicats généraux multisectoriels comme GMB, Prospect, Unite et UNISON ».

14. Ainsi, en République démocratique du Congo, l'expansion des mines de cobalt et de cuivre, matériaux indispensables à la transition énergétique des pays du Nord, entraîne l'expulsion forcée de populations entières (Amnesty International, <https://bit.ly/4a6ragO>).

Toutefois, comme le montrent certains articles de ce numéro spécial¹⁵, des organisations syndicales s'inscrivent dans une stratégie plus encline à repenser les objectifs de la production et à critiquer la répartition sociale des coûts environnementaux selon un paradigme de « justice environnementale » (Martinez-Alier, 2014) ou de « post-croissance » (Jackson, 2021). En passant des alliances avec d'autres acteurs sociaux comme des associations et ONG écologistes ou encore des communautés des peuples autochtones, ces syndicats s'engagent dans une stratégie écologique plus globale, visant à s'extraire de l'engrenage productiviste. Cela se traduit notamment dans des prises de position critiques vis-à-vis du modèle capitaliste-productiviste et de la croissance verte, comme celles des confédérations syndicales belges, même si ces déclarations se limitent « à quelques chapitres dans les rapports ou résolutions de congrès ou articles parus dans les journaux syndicaux » (Sepulchre, dans ce numéro, p. 73). Au Canada, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) s'oppose notamment à l'ouverture de nouvelles exploitations minières en déployant une grille d'analyse qui combine la défense de l'environnement et l'opposition à la critique du « principe colonial qui nuit à l'acceptabilité sociale et au respect des populations locales¹⁶ ». De même, le Leap Manifesto rassemble syndicats, organisations écologistes et des peuples premiers dans une initiative visant à ramener les enjeux de la

transition écologique dans le débat public canadien (Magnan, dans ce numéro). Tout récemment au Panama, une très forte mobilisation, finalement victorieuse, a été portée conjointement par les syndicats, les communautés des peuples autochtones et les associations écologistes contre l'exploitation de la plus grande mine de cuivre à ciel ouvert d'Amérique latine¹⁷. En France, la CGT, en alliance avec Greenpeace et les collectivités locales, a lutté avec succès pour sauver la papeterie de la Chapelle-Darblay, la seule usine de recyclage de papier en France, alors que les propriétaires de l'usine et l'État préféraient un projet de reconversion tourné vers la production d'hydrogène, symbole de l'« économie verte¹⁸ » : la vision écologiste est venue soutenir la défense des savoir-faire ouvriers.

Sur le continent africain, dès 2009, le Congrès des syndicats sud-africains (Cosatu) s'est exprimé de manière critique sur une vision purement technologique de la transition énergétique : une véritable transition écologique nécessiterait une modification radicale des modes de production et de consommation (Cock, Lambert, 2013). Récemment, dans son manifeste pour une « transition juste », le Cosatu (2022:13) s'est prononcé en faveur d'un « écosocialisme » où le système énergétique entièrement décarboné serait composé d'entreprises publiques et de coopératives.

Sans aller aussi loin, mais de façon plus concrète, la collaboration en 2020 entre le syndicat allemand des services publics et

15. Mais pas exclusivement, car nous élargissons ici la réflexion à des cas qui n'apparaissent pas dans les chroniques nationales (Panama et Afrique du Sud).

16. « Des mines aux véhicules électriques : 3 conditions pour que l'électrification ait meilleure mine », FTQ, 22 octobre 2010, <https://bit.ly/41ctUW6>.

17. « Panama : les défenseurs de l'environnement célèbrent la fin annoncée d'une gigantesque mine de cuivre », France Culture, 29 novembre 2023, <https://bit.ly/3RhpMj7>.

18. G. Triolier, « Vers un maintien du recyclage du papier à la Chapelle-Darblay », *Le Monde*, 21 février 2022.

privés ver.di et le mouvement pour le climat Fridays For Future a donné lieu à une campagne pour l'unification des conventions collectives (régionales) et pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des transports publics afin d'aider ce secteur clé pour la transition énergétique à surmonter ses difficultés de recrutement (Kahmann, dans ce numéro). Même si cette alliance n'est pas parvenue à ses fins, elle a dynamisé la stratégie (partagée par les pouvoirs publics mais manquant d'ambition) de développement du transport collectif plutôt que de la voiture individuelle, fût-elle électrique.

Comment se forment les stratégies syndicales ?

Si la référence à l'« engrenage de la production » permet de proposer une typologie des stratégies syndicales, elle ne permet pas de comprendre les choix opérés par les diverses organisations en matière environnementale. Différents facteurs semblent à l'œuvre, dont l'articulation, complexe et évolutive, est tout sauf mécanique. L'analyse comparée des cas pays permet d'en dégager quelques-uns, à titre d'hypothèses soumises au débat.

S'agissant d'organisations liées au monde du travail, il est clair que la conjoncture économique pèse beaucoup sur les choix des syndicats. Lors de périodes de récession, la menace du chômage renforce la pression de l'« engrenage de la production » : la défense de l'emploi prend le pas sur les préoccupations environnementales. Ainsi, alors que ces préoccupations montaient fortement dans l'agenda syndical au début des années 1970 par exemple aux États-Unis, en Allemagne ou en Italie (Barca, 2015), l'irruption de la crise économique à partir de 1973 a contraint les syndicats à

se focaliser sur les questions d'emploi et de chômage. Après la crise des « *subprimes* » de 2008, un phénomène analogue s'observe au Royaume-Uni et en Allemagne, et plus généralement en Europe (Freysinet, 2022 ; Kahmann ; Fabris, Pochet, dans ce numéro). Aux États-Unis encore, la crise a été suivie dans les années 2010 d'une vague sans précédent d'investissements dans l'extraction de combustibles fossiles (pétrole et gaz de schiste), avec le soutien des principaux syndicats et de l'AFL-CIO, qui a affaibli les alliances avec les mouvements de défense de l'environnement.

Le contenu des politiques publiques en matière environnementale ou de transition énergétique, ainsi que la temporalité de leur mise en œuvre, apparaît comme un facteur important pour saisir les stratégies des organisations syndicales qui s'affirment le plus souvent en réaction (positive ou négative) à celles-ci. Ainsi, le syndicalisme argentin a peu à se prononcer sur le sujet, vu le faible engagement des gouvernements dans les politiques environnementales (Trenta, dans ce numéro), au contraire des syndicats européens confrontés à des politiques publiques actives (Fabris, Pochet, dans ce numéro). En outre, comme le montrent le cas de plusieurs pays dans ce numéro (États-Unis, Argentine, Australie, Canada), les compétences des politiques en matière environnementale ne sont pas les mêmes selon les échelles (fédérale, provinciale, locale...), ce qui tend à différencier le positionnement des organisations syndicales selon le niveau où elles interviennent.

Avec des différences d'un pays à l'autre, les organisations syndicales ont la plupart du temps une double structure leur permettant de représenter les travailleurs et travailleuses dans leur ensemble (niveau des

confédérations), mais aussi sur la base de leur appartenance à un secteur d'activité spécifique (niveau des fédérations). Si les confédérations adoptent le plus souvent un discours positif sur la transition juste, les stratégies des syndicats de branche peuvent varier selon le caractère plus ou moins polluant de l'activité : ainsi, les secteurs les plus émetteurs de GES – qui sont souvent des bastions syndicaux mais aussi les plus impactés par la transition énergétique, surtout dans les pays du Nord – tendent davantage à soutenir l'« engrenage de la production », tandis que les syndicats des services adopteront plus aisément les stratégies d'économie verte ou de justice climatique, même s'il n'y a là rien d'automatique. Car le facteur idéologique (Hyman, 2001) peut aussi expliquer la plus ou moins forte propension d'une organisation syndicale à remettre en question l'« engrenage de la production » : selon que le syndicat privilégie une approche de type corporatiste (négocier au mieux pour les intérêts de ses seuls membres), classiste (lutter pour les intérêts de la classe ouvrière) ou sociétal (rechercher l'intérêt général de la société), son attitude vis-à-vis des questions environnementales pourra varier. À nouveau, sans aucun automatisme : certains syndicats « classistes » adoptent une stratégie de freinage (comme le syndicat des mineurs australiens CFMMEU) tandis que d'autres se prononcent pour la justice environnementale (comme la Centrale des travailleurs argentins – autonome, la CTA-A), voire l'éco-socialisme, comme la Cosatu sud-africaine. La survenue d'une catastrophe environnementale peut aussi constituer un tournant dans les positionnements et stratégies syndicales en matière environnementale. Tel est le cas pour Tchernobyl et Fukushima en Allemagne, ou pour les incendies d'ampleur du « Black Summer » australien en 2019-2020.

Les articles de ce numéro révèlent aussi le rôle clé joué par la formation pour les organisations syndicales qui s'engagent dans des processus de transition énergétique ou environnementale. Le besoin de formation s'exprime à deux niveaux : tout d'abord, pour les travailleuses et travailleurs dont l'emploi est menacé, comme revendication fondamentale dans le cadre d'un processus de reconversion professionnelle (Sauviat ; Le Queux ; Jolivet, dans ce numéro) ; en deuxième lieu, pour les militant-es et adhérent-es, afin de les équiper pour l'action en faveur de l'environnement, pour que le syndicalisme puisse maintenir son rôle d'acteur incontournable du monde du travail (Freyssinet, 2022 ; Jolivet ; Sepulchre, dans ce numéro).

Le système de relations professionnelles, à savoir l'ensemble des règles qui gouvernent le rôle et les prérogatives des syndicats dans l'entreprise et en lien avec l'État, est aussi un facteur susceptible d'influencer les stratégies syndicales en matière environnementale. Quelles prérogatives sont attribuées aux organisations syndicales dans l'accompagnement des salarié-es lors des reconversions professionnelles engendrées par la transition énergétique ? Comment ces prérogatives influencent-elles les pratiques syndicales sur le terrain de la négociation et de la représentation des salarié-es ? Pour le contexte français, il sera ainsi instructif d'analyser les effets produits par la loi climat et résilience de 2021 sur les pratiques des élu-es qui siègent au comité social et économique (CSE), doté de nouvelles attributions d'information-consultation sur les questions environnementales (Vanuls, 2022).

La grille de lecture qui met en avant le dilemme emploi-environnement est pertinente pour comprendre les résistances des syndicats les plus touchés par la transition

énergétique. Néanmoins, se focaliser sur la seule question de l'emploi tend à invisibiliser le point de vue de celles et ceux qui verront leur travail transformé de manière parfois radicale. L'entrée par le travail – l'attachement aux qualifications, au métier, à l'expérience accumulée... – demeure alors essentielle pour comprendre les positionnements parfois critiques des travailleurs et travailleuses – et de leurs organisations – vis-à-vis des processus de transition, même lorsque ceux-ci sont censés apporter la sécurité de l'emploi.

En dernière instance, l'action syndicale en matière environnementale s'inscrit le plus souvent dans des jeux d'alliances, parfois complexes, avec les acteurs les plus variés : patronat, gouvernements, partis politiques, ONG et associations écologistes, mouvements sociaux, communautés de peuples autochtones. Comme il a été mis en évidence plus haut, selon la nature des stratégies syndicales – plus ou moins critiques vis-à-vis de l'« engrenage de la production » –, les alliés ne sont pas les mêmes. Si les alliances avec le patronat caractérisent avant tout les stratégies de soutien à l'« engrenage de la production », celles avec les communautés de peuples autochtones et avec les ONG structurent le plus souvent des stratégies syndicales qui s'opposent à ce paradigme, voire qui permettent d'appréhender la relation travail-nature de manière plus globale (Räthzel, 2021).

Conclusion

Si le défi environnemental s'impose à toutes les organisations syndicales, les manières d'y faire face varient considérablement d'un contexte à l'autre. Parmi les facteurs qui permettent de rendre compte de ces différences, nous avons identifié le niveau d'intervention de l'action syndicale

(international, national, régional, local), le secteur d'activité (plus ou moins impacté par la transition énergétique), l'idéologie (par laquelle le syndicat définit les intérêts sociaux qu'il souhaite défendre) ou la conjoncture économique.

La question de la sauvegarde ou de la reconversion des emplois dans les secteurs les plus polluants se pose avec force à l'ensemble des organisations syndicales qui ont ici, bien souvent, leurs bastions syndicaux. Dans un contexte d'affaiblissement du syndicalisme, la défense des adhérents historiques demeure cruciale. Toutefois, les stratégies syndicales tournées seulement vers la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs encore fortement syndiqués risquent d'être insuffisamment attentives aux aspirations des autres composantes de la classe laborieuse (les femmes, les jeunes et les personnes racisées dans les secteurs les plus précaires) et des mouvements sociaux hors de l'entreprise. Ces personnes sont aussi les plus éloignées du syndicalisme, alors qu'elles sont parmi les plus confrontées aux risques environnementaux (Lerner, 2005 ; Larrère, 2015), voire y sont les plus sensibilisées, dans le cas des jeunes. Prendre appui sur l'expérience de l'ensemble des composantes du monde du travail et sur des alliances avec des mouvements écologistes peut représenter une opportunité pour les organisations syndicales de pénétrer, en renouvelant leurs pratiques, des secteurs historiquement éloignés du syndicalisme. Par exemple, en portant des projets partagés autour d'objectifs de production écologiquement viables associant de façon équitable les travailleuses et travailleurs des pays du Nord et du Sud ; ou encore des projets créateurs d'emplois décents en termes de salaire, de conditions de travail et d'impact écologique, respectueux de

l'égalité femmes-hommes et des principes de non-discrimination. La récente victoire du syndicat américain de l'automobile UAW, qui a obtenu de General Motors, Ford et Stellantis que les salariés de leurs usines d'assemblage et de batteries électriques soient placés sous les nouvelles conventions cadres négociées à l'automne 2023 (Sauviat, à paraître), ainsi que d'autres exemples évoqués dans ce numéro, montrent que c'est possible.

En définitive, la capacité des organisations syndicales à proposer leurs réponses aux défis environnementaux et à infléchir les politiques publiques vers une plus grande justice sociale et environnementale sera sans doute décisive dans l'acceptabilité et donc la viabilité de la transition. Faute de quoi les injustices ressenties et associées – à tort ou à raison – aux politiques environnementales pourraient bien saper les bases mêmes du syndicalisme et de la démocratie.

Sources :

- Antonioli D., Mazzanti M. (2017), « Towards a green economy through innovations: The role of trade union involvement », *Ecological Economics*, n° 131, p. 286-299, <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.09.003>.
- Barca S. (2015), « Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational », *Écologie & Politique*, n° 50, p. 23-40, <https://doi.org/10.3917/ecopo.050.0023>.
- Bécot R. (2018), « “La politique de l'environnement s'est arrêtée à la porte des usines” : Le Haut comité de l'environnement et les mondes du travail, 1971-1986 », in Morera R., Vrignon A., Coumel L. (dir.), *Pouvoirs et environnement*, Rennes, PUR, p. 47-60, <https://shs.hal.science/halshs-02275598>.
- Bécot R., Le Naour G. (dir.) (2023), *Vivre et lutter dans un monde toxique : violence environnementale et santé à l'âge du pétrole*, Paris, Éditions du Seuil.
- Cock J., Lambert R. (2013), « The neoliberal global economy and nature: Redefining the trade union role », in Rätzl N., Uzzell D. (eds.), *Trade Unions in the Green Economy: Working for the Environment*, Abingdon, Routledge, p. 89-100.
- Cosatu (2022), *Just Transition. Blueprint for Workers*, <https://bit.ly/3uMW2Ty>.
- Coutrot T., Perez C. (2022), *Redonner du sens au travail : une aspiration révolutionnaire*, Paris, Éditions du Seuil.
- Descolonges M. (2015), « Syndicats et transition écologique, un paysage (partagé) de travail », *Écologie & Politique*, n° 50, p. 11-22, <https://doi.org/10.3917/ecopo.050.0011>.
- Dobrusin B. (2014), « Les débats sur le “développement durable” au Brésil et en Argentine : l'émergence d'une perspective de transformation sociale », *Mouvements*, vol. 80, n° 4, p. 34-43, <https://doi.org/10.3917/mouv.080.0034>.
- *Écologie & Politique* (2015), n° spécial, « Syndicats et transition écologique », n° 50, <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2015-1.htm>.
- Fabris B.L., Pochet P. (2023), « Europe : la Confédération européenne des syndicats et la transition juste », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 23-42.
- Frege C., Kelly J. (2004), *Varieties of Unionism: Strategies for Union Revitalization in a Globalizing Economy*, New York, Oxford University Press, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199270149.001.0001>.
- Freyssinet J. (2022), « Royaume-Uni : les syndicats face au défi de la “révolution verte” », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 177, mars, p. 54-68, https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/01/C177_RU_1.pdf.

- Gould K.A., Pellow D.N., Schnaiberg A. (2008), *The Treadmill of Production: Injustice and Unsustainability in the Global Economy*, Boulder, Paradigm Publishers.
- Guillas-Cavan K. (2023), « Autriche : 20^e congrès de l'ÖGB et changement climatique : vers un syndicalisme de transformation sociale ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 183, septembre, p. 33-50, https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/09/C183_3.pdf.
- Hyman R. (2001), *Understanding European Trade Unionism: Between Market, Class and Society*, London, Sage.
- Jackson T. (2021), *Post growth: Life After Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Jolivet A. (2023), « Suède : un large soutien syndical à la politique climatique, bien moindre à la politique environnementale », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 85-106.
- Kahmann M. (2023), « Allemagne : les syndicats, co-acteurs de la transition écologique », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 43-65.
- Larrère C. (2015), « Inégalités environnementales et justice climatique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 79, p. 7377, <https://doi.org/10.3917/re1.079.0073>.
- Le Queux S. (2023), « Australie : rattrapage et transition en demi-teinte », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », n° 184, *Chronique internationale de l'IRES*, décembre, p. 123-136.
- Lerner S. (2005), *Diamond: A Struggle for Environmental Justice in Louisiana's Chemical Corridor*, Cambridge, MIT Press.
- *Les Mondes du Travail* (2023), n° spécial, « Travail et écologie », n° 29, mars, <https://lesmondesdutravail.net/n-29-travail-et-ecologie-mars-2023/>.
- Magnan A. (2023), « Canada : partenariats, emplois durables et neutralité carbone : les syndicats et la transition juste », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 137-159.
- Martinez-Alier J. (2014), *L'écologisme des pauvres : une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Institut Veblen/Les Petits matins.
- Mildemberger M. (2020), *Carbon Captured: How Business and Labor Control Climate Politics*, Cambridge, MIT Press.
- *Mouvements* (2014), n° spécial, « Le travail contre nature ? Syndicats et environnement », n° 80, avril, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2014-4.htm>.

- Nizzoli C. (2017), « Quel renouveau pour le syndicalisme contemporain ? », n° spécial, « Renouveau syndical : enjeux, stratégies et pratiques », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 160, décembre, p. 3-18, <http://bit.ly/38u6G1p>.
- Obach B. (2014), « Un nouveau syndicalisme : ralentir l'engrenage de la production », *Mouvements*, vol. 80, n° 4, p. 119-131, <https://doi.org/10.3917/mouv.080.0119>.
- O'Connor J. (1992), « La seconde contradiction du capitalisme : causes et conséquences », *Actuel Marx*, n° 12, p. 30-40, <https://doi.org/10.3917/amx.012.0030>.
- Pulido L., Peña D. (1998), « Environmentalism and positionality: The early Pesticide Campaign of the United Farm Workers' Organizing Committee, 1965-71 », *Race, Gender & Class*, vol. 6, n° 1, p. 33-50, <https://www.jstor.org/stable/41658847>.
- Rätzel N. (2021), « Trade union perceptions of the labour-nature relationship », *Environmental Sociology*, vol. 7, n° 4, p. 267-278, <https://doi.org/10.1080/23251042.2021.1897766>.
- Rätzel N., Uzzell D. (2013), « Mending the breach between labour and nature: A case for environmental labour studies », in Rätzel N., Uzzell D. (eds.), *Trade Unions in the Green Economy*, Abingdon, Routledge, p. 112.
- Ringqvist J. (2022), « Union membership and the willingness to prioritize environmental protection above growth and jobs: A multi-level analysis covering 22 European countries », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 60, n° 3, p. 662-682, <https://doi.org/10.1111/bjir.12654>.
- Saincy B. (2015), « L'invention (difficile) de l'environnement comme revendication syndicale », *Écologie & Politique*, n° 50, p. 71-82, <https://doi.org/10.3917/ecopo.050.0071>.
- Sauviat C. (2023), « États-Unis : des syndicats focalisés sur la défense de l'emploi et divisés face à la transition énergétique », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 161-186.
- Sauviat C. (2024), « États-Unis : les nouvelles conventions collectives chez les trois grands de l'automobile : une victoire syndicale historique », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 185, mars, à paraître.
- Sepulchre D. (2023), « Belgique : des syndicats partagés entre défense de l'environnement et de l'emploi », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 67-84.

- Snell D., Fairbrother P. (2010), « Les syndicats, acteurs de l'environnement », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 153-172, <https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/01/r65-8.pdf>.
- Thébaud-Mony A. (2019), « Les travailleurs sont-ils les “invisibles” de la santé environnementale ou les “damnés de la terre” ? », *Écologie & Politique*, n° 58, p. 69-82, <https://doi.org/10.3917/ecopo1.058.0069>.
- Thomas A. (2023), « Le syndicalisme au défi de la transition écologique », in Yon K. (dir.), *Le syndicalisme est politique. Questions stratégiques pour un renouveau syndical*, Paris, La Dispute, p. 145-169.
- Thomas A., Doerflinger N. (2020), « Trade union strategies on climate change mitigation: Between opposition, hedging and support », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 26, n° 4, p. 383-399, <https://doi.org/10.1177/0959680120951700>.
- Trenta A. (2023), « Argentine : le développement productif contre l'environnement ? », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 107-122.
- Vanuls C. (2022), « Regards sur les attributions du CSE à la lumière de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 », *Chroniques du Travail*, n° 12, p. 109-126, <https://hal.science/hal-03992245/>.
- Walters D., Nichols T., Connor J., Tasiran A., Cam S. (2005), « The role and effectiveness of safety representatives in influencing workplace health and safety », *Health & Safety Executive*, <https://bit.ly/3t7mo2c>
- Yon K. (2023), *Le syndicalisme est politique. Questions stratégiques pour un renouveau syndical*, Paris, La Dispute.